

de voter ultérieurement sur les amendements et l'ensemble de la proposition de résolution.

**Proposition de résolution
visant à demander l'avis de la Cour de justice
de l'Union européenne sur la compatibilité de
l'accord de partenariat du 6 décembre 2024
entre l'Union européenne et les pays du Marché
commun du Sud (MERCOSUR) avec les traités
européens,
déposée par M. Hazée et Mme Tellier
(Doc. 313 (2024-2025) N° 1 et 2)**

**Projets de motion déposés en conclusion de
l'interpellation de Mme De Bue à M. Dolimont,
Ministre-Président et Ministre du Budget, des
Finances, de la Recherche et du Bien-être
animal, sur les perspectives pour la Wallonie du
traité entre l'Union européenne et le
MERCOSUR face à la pression allemande par
Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos
(Doc. 329 (2025-2026) N° 1) et par
Mme Lambelin
(Doc. 330 (2025-2026) N° 1)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution et des projets de motion suivants :

- la proposition de résolution visant à demander l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne sur la compatibilité de l'accord de partenariat du 6 décembre 2024 entre l'Union européenne et les pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR) avec les traités européens, déposée par M. Hazée et Mme Tellier (Doc. 313 (2024-2025) N° 1 et 2) ;
- les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme De Bue à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur les perspectives pour la Wallonie du traité entre l'Union européenne et le MERCOSUR face à la pression allemande par Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos (Doc. 329 (2025-2026) N° 1) et par Mme Lambelin (Doc. 330 (2025-2026) N° 1).

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Mauel et M. Collignon sous le n° 313 (2024-2025) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Parfois, dans un parlement, les choses ne se passent pas comme prévu, ou du moins comme la majorité avait envie de le prévoir. Je forme le vœu que nous soyons aujourd'hui dans un tel moment. Je pense à ces moments de débats privilégiés sous la précédente législature ou sous la législature qui a précédé et où, depuis l'opposition, des idées peuvent susciter un intérêt ou, parfois, des amendements peuvent aussi permettre à la majorité, lorsqu'elle est en train de se tromper, de pouvoir rectifier les choses et d'en revenir finalement au cap qu'elle avait annoncé.

J'espère donc que nous sommes aujourd'hui dans un tel moment.

Le traité Union européenne-MERCOSUR suscite depuis de longues années une opposition constante de la Wallonie, pour de nombreuses raisons. C'est bien sûr d'abord les risques majeurs pour nos agricultrices et nos agriculteurs, avec les conditions déloyales de la concurrence, pour des produits moins chers, produits avec des normes qui ne sont pas les mêmes, qui n'ont pas les mêmes standards, qui ne respectent pas les mêmes exigences, qu'elles soient sanitaires, environnementales ou alimentaires.

Je pense aux enjeux de souveraineté alimentaire également. Derrière ce traité, c'est aussi un risque majeur pour les standards en matière de santé. Pensons notamment à l'utilisation de pesticides qui sont déjà interdits en Europe. Et demain, j'espère que cette liste grandira encore. C'est une discussion qui se poursuit.

Ce texte est aussi un risque majeur pour la biodiversité, pour le climat, notamment avec la destruction de la forêt amazonienne qui serait financée de facto par l'Union européenne, avec l'importation de produits venant du MERCOSUR en plus grande quantité.

C'est également un risque majeur pour la souveraineté démocratique de l'Union européenne, notamment à travers ce mécanisme arrivé tout en fin de parcours, dit ou prétendument dit de rééquilibrage, mais qui en fait déséquilibre profondément notre capacité à réguler la société, à réguler notamment les normes sociales et environnementales.

Certains, sur le tard, il y a quelques semaines, ont développé des considérations géopolitiques qui nous conduiraient – parce que la relation avec les États-Unis devient plus critique, voire hostile – à devoir ainsi embrasser le traité Union européenne MERCOSUR, mais la Commission de l'Union européenne elle-même a capitulé devant le président américain. Cet argument est donc désarmant. Il n'appartient pas à l'agriculture européenne, il n'appartient pas à l'environnement ou à la santé de payer pour les faiblesses de la Commission européenne.

Je le disais donc, le traité Union européenne MERCOSUR a fait l'objet de longue date d'une opposition de notre Région, mais également d'une opposition qui rassemble une large partie de la société civile. Je pense, bien sûr, d'abord aux organisations agricoles, que ce soit à la FWA, la FJA, la FUGEA, l'UNAB, je pense aux syndicats, je pense aux organisations de la solidarité internationale, je pense également aux associations environnementales.

Pas plus tard qu'hier d'ailleurs, c'est la FUGEA et Canopea qui ont édité un communiqué commun, cela n'arrive pas tous les jours, pour appeler ce Parlement à soutenir cette résolution, ou en tout cas à amender, le cas échéant, la motion déposée par la majorité. Je vais y revenir.

Le Parlement a réitéré, encore en date du 6 novembre 2024, son opposition au traité Union européenne MERCOSUR, et nonobstant cette position de notre Région, nonobstant l'opposition d'autres États européens, plusieurs d'entre eux sont aux avant-gardes, la Commission a signé le texte fin 2024, et la Commission a initié la procédure de ratification en septembre 2025. Il y a quelques semaines donc. À cette occasion, elle a décidé de scinder le texte en deux, comme elle l'avait déjà fait pour d'autres dossiers contre l'opposition explicite de notre Région, puisque le Parlement avait spécialement indiqué son refus d'une telle façon de faire dans la résolution du mois de novembre 2024.

C'est à nouveau une forme de ruse, une ruse qui vise finalement à prendre la partie commerciale pour pouvoir l'adopter de façon, à ses yeux, plus simple, en réunissant une majorité qualifiée au Conseil et une majorité au sein du Parlement européen, et à renvoyer à plus tard les autres aspects qui, eux, seront soumis à l'ensemble des États et donc des parlements, comme il se doit.

C'est une ruse qui n'est pas acceptable parce qu'elle constitue finalement un contournement démocratique. Elle n'est pas non plus acceptable en droit. Et là, je vais y revenir.

Ce traité, il fait donc l'objet d'un combat politique et cela reste la priorité. D'où l'importance de la position de la Wallonie sur le fond, pour que notre pays puisse contribuer à une minorité de blocage, ou en tout cas à ne pas réunir la majorité qualifiée au sein du Conseil de l'Union européenne.

Mais à côté de ce combat politique, qui reste donc bien là, nous proposons avec cette résolution une piste d'action complémentaire, un levier supplémentaire pour attaquer ce traité en agissant sur le plan du droit et en demandant donc la saisine de la Cour de justice de l'Union européenne, non pas pour prendre position sur l'opportunité politique du texte, ce n'est bien sûr pas

son métier, mais pour pouvoir vérifier la compatibilité du texte avec les traités européens.

C'est donc le sens de la proposition de résolution que nous avons déposée. Cette procédure, elle ne sort bien sûr pas de nos règlements internes. Elle vient du droit européen lui-même, puisqu'elle est explicitement prévue par l'article 218 du traité.

Elle est activable par le Parlement européen, mais elle est aussi activable par chaque État. C'est donc là que nous nous trouvons, avec ce texte qui vise à ce que la Wallonie demande au Gouvernement fédéral d'activer le droit dont il dispose, comme d'ailleurs nous l'avons déjà fait, par exemple, pour le CETA ou pour la Charte de l'énergie.

Si nous proposons ce chemin, c'est parce que nous pensons que ce traité a plusieurs faiblesses importantes, non seulement sur le fond, le combat politique, mais aussi plusieurs faiblesses importantes sur le plan du droit, sur le plan de sa compatibilité avec les traités, sur le plan en substance de sa constitutionnalité.

C'est d'abord l'enjeu de la scission, parce que, contrairement à d'autres avatars plus récents, dès 1999, au moment où le premier mandat de négociation a été formalisé par le Conseil – on était donc dans une Union européenne qui comptait moins d'États –, les directives de négociation disposaient que « l'accord sera global et constituera un engagement unique ». Dès le départ, il y a donc cette exclusion de toute forme de scission. Cette position ancienne a encore été confirmée par le Conseil, en mai 2018, lors de sa dernière prise de position à cet égard. Le mandat de négociation est donc violé dès le moment où la Commission propose de scinder le texte. C'est en tout cas un des moyens juridiques que nous pensons nécessaire d'activer et de vérifier devant la Cour.

Il y a aussi des préoccupations juridiques sur le plan du droit quant au niveau élevé de protection de la santé humaine, tel qu'il est requis par les traités, l'article 168, notamment parce que le traité Union européenne-MERCOSUR prévoit un principe de confiance à l'égard d'établissements qui sont listés par chaque partie. Toutefois, en réalité, il n'y a absolument pas de clarté quant, par exemple, au nombre d'inspecteurs qui est inconnu et vraisemblablement insuffisant, quant notamment à ce que ce traité prévoit une notification préalable avant chaque visite. Autant dire que l'on facilite le travail des braconniers.

La troisième préoccupation est le respect de l'Accord de Paris sur le climat et de l'Accord de Kunming-Montréal sur la biodiversité. Si ces textes sont référencés dans le traité, ils le sont dans la partie de l'accord soumis à l'unanimité. Cela veut dire que, lorsque la Commission scinde le texte, il n'y a pas de référence à l'Accord de Paris ni à l'Accord de

Kunming-Montréal, puisque ceci est différé dans une ratification ultérieure, voire incertaine.

Enfin, et peut-être même surtout, il faut revenir alors sur ce mécanisme prétendu de rééquilibrage qui permet à une partie de demander à un panel d'arbitres des compensations en cas d'adoption de mesures liées à la législation de la santé ou à la législation de l'environnement qui compromettrait des avantages attendus de la part du traité. C'est donc un mécanisme qui ressemble à des mécanismes que nous avons déjà vus dans d'autres traités qui ont fait l'objet d'une opposition de notre Région, un mécanisme qui a des conséquences incontrôlables et imprévisibles par rapport à notre capacité à légiférer dans l'Union européenne. C'est un engrenage expansif et dangereux qui est mis sur pied en la matière et qui va conduire demain, certainement, une logique à viser une moindre régulation, dès le moment où les pouvoirs publics européens seraient soumis à une redevabilité financière devant ce panel d'experts prévu par le traité.

Bref, nous pensons que, au moins sur ces quatre enjeux, une discussion juridique doit être menée. Il y a des risques importants de contradiction avec le traité. La saisine de la Cour de justice de l'Union européenne est donc non seulement nécessaire, mais nous pensons qu'elle est également potentiellement très efficace pour ceux et celles qui veulent combattre réellement le traité.

Cette analyse semble, en première instance en tout cas, partagée largement, puisqu'une initiative européenne de nature proche a été impulsée au sein du Parlement européen pour réunir les signatures et peut-être demain une majorité, avec des soutiens larges et notamment des soutiens d'élus européens du MR et des Engagés.

Nous pourrions donc nous dire que nous allons converger, que nous allons avoir un large soutien par rapport à cette démarche. Toutefois, le débat en commission, il y a deux semaines, a donné lieu, à notre estime, à un mauvais théâtre de la part des représentants de la majorité, puisque, après avoir reconnu, chacun avec leurs mots, l'intérêt de la démarche, ils ont en même temps déposé une motion qui feint de lui donner écho, mais qui, en réalité, en limite profondément l'efficacité, pour la rendre, de facto, inopérante. Si la motion reste en l'état, nous pensons qu'elle constituera une réelle tromperie.

Soyons clairs, je ne vise pas ici le dépôt d'une motion pour tenter d'écarter la résolution ou remplacer tel signataire par tel autre. Je n'ai que faire des droits d'auteur. Je parle d'une motion qui transforme le contenu et qui fait semblant. En effet, la motion déposée par la majorité, en l'état, propose de limiter la saisine de la Cour de justice de l'Union européenne sur le volet agricole du traité Union européenne-MERCOSUR. Ce sont ces mots et ces mots sont incompréhensibles.

Il est clair que le volet agricole du traité est un des enjeux les plus problématiques du texte. Il n'est toutefois pas le seul. Les enjeux en matière de santé, d'environnement ou de souveraineté démocratique sont également des préoccupations majeures. Plus fondamentalement, si le volet agricole est un des enjeux les plus problématiques quant au fond, ce volet ne présente pas, en lui-même, des difficultés en termes de compatibilité du traité avec les traités européens. En d'autres termes, si la préservation de notre agriculture, de nos agriculteurs et agricultrices, est clairement l'objectif ou un des objectifs que nous poursuivons, elle ne constitue pas pour autant un argument de droit qui est de nature à pouvoir mettre à mal le traité Union européenne-MERCOSUR sur le plan juridique, devant la Cour de justice de l'Union européenne.

Comme je l'ai indiqué, les principaux motifs d'incompatibilité se situent au niveau de la scission du texte, de la protection de la santé, du mécanisme de rééquilibrage, de la compatibilité avec l'Accord de Paris. Cette autolimitation par la motion MR-Engagés est donc totalement contraire aux intérêts agricoles que le texte prétend poursuivre. Subsidiairement, la motion MR-Engagés ne propose pas de solliciter le Gouvernement fédéral afin qu'il saisisse la Cour, comme il en a le droit, mais d'organiser une réunion, d'organiser une concertation intrabelge à cet égard. Ce faisant, la majorité déresponsabilise le Gouvernement fédéral, qui a pourtant la compétence pour agir en la matière.

À côté de cette motion qui fait semblant, il faut encore constater que la motion recule aussi sur le fond, parce que – cela n'avait pas du tout été dit en commission, sauf par une lecture rapide d'un libellé – elle propose « de maintenir une position d'opposition à l'égard du volet agricole du traité Union européenne-MERCOSUR ». C'est également un recul par rapport à la position précédente adoptée par le Parlement de Wallonie, qui avait demandé au Gouvernement, le 6 novembre 2024, « de maintenir une position d'opposition à l'égard du traité Union européenne-MERCOSUR ». Cela veut donc dire que l'on arrive ici à un positionnement abscons, puisque, au sein du Conseil européen, les États prendront position sur le texte : pour le texte, contre le texte ou abstention sur le texte. Ce changement de position contenu dans la motion à ce stade et le recul qu'il représente ne sont pas compréhensibles à nos yeux. Ils n'ont d'ailleurs fait l'objet d'aucune argumentation. Ils ne correspondent à aucune évolution qui répondrait aux objections formulées jusqu'ici sur ces autres enjeux.

Nous demandons dès lors très clairement de revenir à une position d'opposition au texte, comme nous l'avons décidé dans ce Parlement en date du 6 novembre 2024. Si nous avons déposé une proposition de résolution, qui était notre réaction initiale, nous avons également préparé trois amendements à la motion de la majorité. Je peux tout à fait comprendre qu'il n'y

ait pas une envie, par nature, de suivre un texte déposé par des auteurs issus de l'opposition, mais, parfois, la majorité peut, en allant trop vite – je ne dis pas par avance qu'il y a une volonté de mal faire, on va le voir avec les choix qui seront faits ce soir –, à un moment, perdre des éléments en chemin. Ces amendements sont là pour cette raison.

Si vous n'aimez pas le texte que nous initions, il y a la possibilité de corriger la motion proposée par la majorité avec trois amendements qui sont extrêmement ciblés. Nous n'avons pas cherché à corriger l'ensemble à l'aune des critiques que nous pourrions avoir sur le texte, parce que l'on est bien ici au-delà. On est ici devant un devoir de vérité, on est ici devant un devoir de cohérence. Qui veut réellement combattre le traité Union européenne-MERCOSUR ? Par rapport à cela, le premier amendement a pour objet de saisir la Cour de justice, non pas sur ce volet agricole – avec toutes les limites que j'évoquais –, mais de saisir la Cour de justice sur le traité lui-même, de solliciter le Gouvernement fédéral pour saisir la Cour – nous verrons ensuite ce qu'il décidera –, et non pas pour organiser une réunion interne à la famille Belgique avec les autres entités.

Enfin, sur le fond, il s'agit de marquer une opposition à ce texte et non à ce seul volet agricole.

J'évoquais tout à l'heure la société civile. Ce communiqué conjoint de la FUGEA et de Canopea, assez inédit et spécialement adressé à notre assemblée, ne dit rien d'autre : « La proposition actuelle de la majorité risque de passer à côté de l'objectif de stopper cet accord en choisissant délibérément de restreindre l'analyse juridique de ce traité ». Plus loin, les deux organisations indiquent encore : « Le projet de motion déposé par la majorité MR-Engagés choisit une approche qui risque de s'avérer infructueuse. Son projet vise à saisir la Cour de justice uniquement sur le volet agricole, et non sur l'entièreté de l'accord ».

C'est dit de manière plus feutrée que l'expression que je peux avoir, mais l'analyse est exactement la même. Le communiqué parle bien d'une motion infructueuse et d'une logique qui risque de passer à côté de l'objectif en choisissant délibérément de restreindre l'analyse juridique de ce traité.

En fait, une autre personne s'est exprimée pour ne pas dire autre chose. Il s'agit du président des Engagés, par ailleurs parlementaire européen. Ses représentants ici au Parlement – en tout cas en commission – n'agissent pas en cohérence.

Il s'exprimait ainsi début septembre 2025 : « Les Engagés resteront mobilisés pour s'opposer à cet accord en l'état et pour porter une vision alternative, celle d'un commerce international qui protège nos agriculteurs, respecte l'environnement et renforce la souveraineté et la prospérité ». Il est ici question de tout l'accord, non

de son seul volet agricole. Un peu plus loin, il indiquait : « Nous explorerons toutes les voies possibles, y compris juridiques, devant la Cour de justice européenne – nous y sommes –, afin de vérifier la compatibilité de l'accord avec les traités européens ». À nouveau, il est question de tout l'accord, non du seul volet agricole.

On comprend pourquoi, puisque ce volet agricole est inopérant par rapport à cette action menée sur le plan du droit.

En conclusion, nous avons ce mercredi un test de vérité et de cohérence. Soit, il y a une réelle volonté de combattre le traité, auquel cas il faut agir comme tel et ne pas limiter la saisine de la Cour de justice européenne au seul volet agricole. Dans ce cas, vous pouvez voter notre résolution – cela nous fera plaisir –, mais, si vous n'aimez pas procéder de la sorte, vous pouvez alternativement voter les amendements déposés à votre texte. Ainsi, les auteurs resteront les auteurs de la majorité. Soit, nous avons affaire à un jeu de dupes, à une tromperie, auquel cas vous rejetez notre résolution et nos amendements. Dans ce cas, il faut arrêter de mentir aux gens.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Après 25 ans de négociations, début septembre, Bruxelles a adopté une proposition d'accord global avec les pays du MERCOSUR ainsi qu'une proposition dite intérimaire sur le commerce.

Il s'agit du point de départ d'un processus de ratification qui devra encore être validé par les États membres et le Parlement européen. Cet accord ainsi révisé revient aujourd'hui dans le débat public avec, premièrement, une nouvelle architecture et, secondement, des garanties renforcées.

La Commission européenne a décidé de dissocier le volet commercial du volet politique, une méthode déjà éprouvée pour d'autres accords, afin d'assurer une mise en œuvre rapide des dispositions relevant de la compétence exclusive de l'Union, tout en préservant l'intégrité de l'accord global. Cette approche offre davantage de sécurité juridique aux opérateurs européens et respecte l'équilibre institutionnel européen.

Au sujet de la nouvelle architecture et de la scission de l'accord et concernant la proposition de résolution Ecolo, la demande de saisine de la Cour de justice de l'Union européenne ne peut, en droit, être portée qu'au niveau belge, après un accord intrabelge entre le Fédéral et les entités fédérées.

Or, il n'existe à ce stade aucun consensus belge sur le MERCOSUR. Par ailleurs, les clauses environnementales et climatiques du traité, notamment l'engagement à mettre en œuvre la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et

l'Accord de Paris, ainsi que des dispositions sur la pêche durable et la gestion durable des forêts sont similaires à celles d'autres accords récents. Ces précédents n'ont pas suscité de saisine comparable.

Enfin, la pratique de la scission a déjà été appliquée, par exemple, pour Singapour, le Vietnam et le Chili, et votée récemment au Parlement de Wallonie sans saisine.

Il est cohérent, sur le plan institutionnel et politique, de ne pas singulariser le MERCOSUR par une démarche contentieuse non concertée.

Sur le plan politique, il s'agit de mandater le seul Gouvernement wallon pour solliciter le Fédéral afin de saisir la Cour. La méthode interpose la voie la plus respectueuse des compétences eût été que la demande soit portée au niveau approprié par les mandataires fédéraux ou européens du parti à l'origine de la proposition, ce qui semble avoir été fait, du moins au niveau européen.

Concernant maintenant l'accord Union européenne-MERCOSUR, la position de la Wallonie reste constante, à l'image de la motion motivée que la majorité a également déposée, jointe au débat, qui rappelle clairement cette ligne. Cette motion, adoptée par la majorité, souligne le caractère stratégique de l'accord tout en réaffirmant sa demande :

- avoir une position d'opposition à l'égard du volet agricole de l'accord entre l'Union européenne et les pays membres du Marché commun du Sud, le MERCOSUR, tel que conclu le 6 décembre 2024 ;
- solliciter du Gouvernement fédéral pour l'organisation d'une concertation intrabelge pour y plaider une saisine de la Cour de justice de l'Union européenne sur le volet agricole de l'accord Union européenne-MERCOSUR ;
- analyser pour la Région wallonne l'impact des mesures annoncées le 3 septembre dernier par la Commission sur les mécanismes de sauvegarde bilatéraux.

Les garanties renforcées restent un peu floues, par exemple, l'intégration de ces aides dans les cadres pluriannuels financés comme la PAC. Après un accord de principe en 2019, les négociations ont été ralenties, notamment par les inquiétudes liées à la déforestation au Brésil sous Bolsonaro, la dynamique a repris avec l'élection du président Lula et l'intégration de garanties environnementales renforcées. Le 3 septembre 2025, la Commission a validé un paquet révisé engageant une séquence décisionnelle avec un accord scindé.

Les enjeux autour de cet accord Union européenne-MERCOSUR sont grands :

- 25 années de négociations pour bâtir la plus grande zone de libre-échange au monde, couvrant environ un cinquième de l'économie mondiale et

un marché de plus de 700 millions de consommateurs ;

- un potentiel d'augmentation des exportations de l'Union européenne vers le MERCOSUR, jusqu'à 39 %, soit 49 milliards d'euros susceptibles de soutenir plus de 440 000 emplois en Europe ;
- un partenaire stratégique. L'Union wallonne est déjà le deuxième partenaire commercial des pays du MERCOSUR, derrière la Chine.

Ces ordres de grandeur ne gommant pas les risques sectoriels, mais ils rappellent l'enjeu industriel, technologique et géopolitique de l'accord.

Toutefois, le point d'achoppement reste l'agriculture, comme cela a été rappelé en Commission le 22 septembre dernier. En Wallonie, la crainte d'une concurrence déloyale, notamment sur la viande bovine, est largement partagée par le monde agricole. C'est la raison pour laquelle la majorité a réaffirmé son opposition à l'accord en l'état, même si l'accord du 3 septembre inclut désormais des clauses bilatérales de sauvegarde, un filet de sécurité financier de 6,3 milliards d'euros et un fonds d'indemnisation de plus de 1 milliard d'euros pour les secteurs les plus exposés. Ces dispositifs doivent faire l'objet d'une analyse d'impacts, ce que prévoit un des points de la motion de la majorité.

L'accord prévoit aussi la reconnaissance et la protection de 350 indications géographiques européennes, dont huit productions wallonnes emblématiques, du jambon d'Ardenne au pâté gaumais. C'est un levier concret pour la valorisation de nos terroirs.

L'accord intègre également des obligations environnementales :

- fin de la déforestation illégale d'ici 2030 ;
- respect de l'Accord de Paris ;
- possibilité pour l'Union européenne de suspendre les préférences si ces engagements ne sont pas respectés.

Dans un monde marqué par des rivalités stratégiques avec les États-Unis et la Chine, l'Europe ne peut pas se refermer sur elle-même. Diversifier ses partenariats, MERCOSUR aujourd'hui, mais aussi Mexique, Indonésie, Inde, Émirats arabes unis ou Thaïlande, est un impératif de résilience. L'objectif n'est pas l'ultra-libéralisation et une ouverture naïve, mais une ouverture compatible avec des garde-fous justiciables qui devront être surveillés et, au besoin, activés sans hésitation.

Notre ligne est claire : fermeté sur le volet agricole, ouverture responsable et équilibrée sur le reste du traité.

Promouvoir le MERCOSUR ne revient pas à sacrifier nos agriculteurs, mais à peser dans la mondialisation en y inscrivant nos valeurs. C'est chercher un équilibre exigeant, protéger nos filières,

défendre les normes, peser dans l'ordonnancement du commerce mondial. La Wallonie restera inflexible sur l'agriculture tant que les garanties ne seront pas pleinement au rendez-vous. Mais elle ne renoncera pas à faire valoir ses intérêts dans une Europe qui assume sa souveraineté économique, environnementale et alimentaire.

Monsieur Hazée, vous avez introduit des amendements qui visent à vider complètement la substance de la motion introduite et défendue par la majorité. Je viens de réexprimer notre position, et vous devinez évidemment que nous ne pourrions pas soutenir vos amendements.

Chers collègues, l'heure n'est ni à l'aveuglement ni au repli. L'heure est à la vigilance constructive, à la cohérence politique et à la défense de nos intérêts économiques et agricoles. Tenons fermement nos lignes rouges, exigeons des garanties solides et faisons de cet accord un levier au service de nos producteurs et de nos entreprises. C'est à ces conditions et à ces conditions seulement que le MERCOSUR pourra devenir une opportunité maîtrisée pour la Wallonie et pour l'Europe.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, depuis plusieurs années maintenant, notre assemblée alerte sur les multiples dangers que représente ce fameux accord entre l'Union européenne et le MERCOSUR.

Sur le plan agricole, cet accord met directement en péril nos exploitations wallonnes, qui sont déjà fragiles, on le sait, en exposant nos agricultrices, nos agriculteurs à une concurrence déloyale, avec des produits importés qui ne respectent pas les mêmes standards que ceux imposés en Europe. J'entends par là les normes sanitaires, les normes environnementales, les règles de bien-être animal.

Comment accepter que nos producteurs, qui consentent tant d'efforts pour répondre à ces règles, se trouvent menacés et livrés sans défense à une telle concurrence ?

Les inquiétudes concernent aussi la santé publique. L'accord ouvre la porte à l'importation de denrées alimentaires sur lesquelles les contrôles seraient insuffisants. Nous savons que, dans certains pays du MERCOSUR, l'utilisation des substances prohibées en Europe est encore autorisée, que le recours massif, par exemple, aux antibiotiques comme activateurs de croissance est courant, et que les contrôles phytosanitaires présentent aussi de graves lacunes. Tout cela représente des risques réels pour les consommateurs européens.

L'impact environnemental est tout aussi préoccupant. En favorisant l'augmentation des

importations de soja, de bœuf ou encore d'éthanol, l'Europe contribuerait directement à la déforestation de l'Amazonie, à l'aggravation de la crise climatique, à l'effondrement de la biodiversité. Cet accord est en contradiction totale avec nos engagements internationaux, qu'il s'agisse des accords de Paris ou du Cadre mondial de Kunming-Montréal sur la biodiversité.

Un élément nouveau mérite aussi une attention toute particulière : il s'agit du mécanisme de rééquilibrage. Ce dispositif permettrait à une partie de demander une compensation si une nouvelle législation de l'Union européenne en matière de climat, de santé ou d'environnement réduisait les avantages commerciaux attendus. Autrement dit, l'Europe pourrait être contrainte de limiter ses ambitions pour éviter certaines sanctions. Ce mécanisme constitue une menace directe pour notre capacité à légiférer librement, et il risque aussi d'installer un dangereux précédent dans la politique commerciale européenne.

Et face à tout cela, notre position est toujours restée claire, elle est toujours restée constante.

Le 9 octobre 2024, mon groupe – le groupe socialiste – a déposé une résolution qui demandait explicitement au Gouvernement wallon de maintenir son opposition à cet accord et de refuser toute délégation de pouvoir au Gouvernement fédéral. On dénonçait ainsi la scission de l'accord, actée par la Commission européenne, qui vise à contourner les parlements nationaux. Le Gouvernement wallon a toujours, jusqu'à présent, marqué son opposition à l'accord sur le MERCOSUR. Aujourd'hui, une nouvelle voie s'ouvre pour bloquer cet accord, une voie que nous devons utiliser en demandant l'avis de la Cour de justice européenne sur la compatibilité de l'accord avec le droit européen.

La résolution qui est portée par le groupe Ecolo et la motion qui est déposée par mon groupe – le groupe socialiste – s'engagent pleinement dans cette voie. Toutefois – c'est essentiel –, elles ne se limitent pas au seul volet agricole, comme le propose la majorité – parce que l'on vous a entendus sur les clauses miroirs –, elles affirment que c'est l'ensemble du traité qui doit être examiné au regard du droit européen, au regard de nos engagements climatiques, de nos engagements sociaux, de nos engagements sanitaires et de nos engagements environnementaux.

Limiter cette saisine au seul secteur agricole, comme le proposent le MR et les Engagés, n'a pas de sens s'il existe une réelle volonté de s'opposer à cet accord. Quel est l'intérêt de se priver par avance de leviers juridiques puissants à notre disposition ? Pourquoi écarter l'examen de la valeur juridique de la scission de l'accord ? Pourquoi ignorer les questions de santé publique ou les mécanismes de rééquilibrage, alors que

ce dernier menace directement notre souveraineté démocratique ?

On a entendu, en commission, l'intervention du groupe MR – on vient d'entendre Mme De Bue –, qui insiste sur la dimension géopolitique et stratégique de l'accord. Ce discours, qui est combiné à l'ambition limitée quant à la saisine de la Cour de justice européenne, semble néanmoins laisser une porte ouverte à une ratification en minimisant les conséquences dramatiques pour l'agriculture, pour l'environnement et pour la santé de nos concitoyens.

Aujourd'hui, je le répète une nouvelle fois, nous avons un moyen très concret de bloquer cet accord. Un seul État membre suffit pour saisir la Cour. Si la Wallonie plaide en ce sens et si la Belgique suit et le fait, ce processus de ratification sera automatiquement suspendu jusqu'à la décision de la Cour. C'est une arme juridique et politique qui est puissante et que nous pouvons utiliser.

Cette initiative est tout à fait compatible avec l'initiative qui est menée au Parlement européen. Comme le rappelait M. Resinelli en commission, une initiative a été prise afin que les parlementaires européens s'organisent de manière transpartisane pour saisir la Cour de justice de l'Union européenne sur cet accord. Les députés socialistes Elio Di Rupo et Estelle Ceulemans ont d'ailleurs signifié leur soutien à cette demande. Nous devons agir partout où nous le pouvons, à tous les niveaux de pouvoir. C'est ce que nous faisons ici au Parlement de Wallonie. La motion déposée par notre groupe ainsi que la résolution est portée par le groupe Ecolo affirment cette ligne qui est claire : pas de ratification sans un avis de la Cour sur la compatibilité du MERCOSUR avec l'ensemble du droit européen. C'est cette stratégie qui peut réellement bloquer l'accord et protéger nos agriculteurs, notre santé, notre environnement et plus largement notre démocratie. Il faut la saisir aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, lors de notre séance de rentrée parlementaire, le 3 septembre dernier, mon collègue, M. Jacob interpellait et questionnait la ministre Dalcq, ministre de l'Agriculture, qui est – je le rappelle – le secteur le plus impacté en Wallonie par cet accord Union européenne-MERCOSUR, sur son appréciation des événements qui s'étaient déroulés pendant l'été. La ministre Dalcq a été très claire : pour la Wallonie, en l'état, c'est un grand non.

Aujourd'hui, nous continuons à affirmer ce non au MERCOSUR en l'état. La DPR est limpide à cet égard et nous la respecterons scrupuleusement.

L'accord Union européenne-MERCOSUR échoue sur trois points :

- il expose nos producteurs, nos agriculteurs à une concurrence déloyale. Cela a été rappelé par chaque groupe, que ce soit en commission ou encore aujourd'hui ;
- il tire vers le bas nos normes sociales, sanitaires et environnementales ;
- il fragilise notre autonomie en matière alimentaire.

Au niveau européen – Mme Lambelin l'a cité –, notre président Yvan Verougstraete plaide – puisque nous pensons que c'est le premier niveau où cette opposition doit effectivement s'exprimer – contre le MERCOSUR. Il plaide ainsi de manière transpartisane, de manière parlementaire en participant à un groupe de travail qui rassemble largement autour de lui et s'exprime en opposition à ce MERCOSUR, tout en adhérant à l'objectif de saisir la Cour européenne de justice sur l'ensemble de l'accord.

Revenons à notre niveau wallon. Je vous entends, Madame Lambelin, dire que nous minimisons l'impact de cet accord sur nos agriculteurs. Au contraire, si vous lisez bien le texte que la majorité vous présente aujourd'hui, nous ne minimisons pas l'impact sur nos agriculteurs, nous le mettons en exergue. Oui, cette motion, que nous avons adoptée en commission le 22 septembre dernier, demande sans équivoque au Gouvernement fédéral – dont je rappelle, c'est la compétence – d'organiser une concertation intrabelge pour y plaider la nécessité de saisir la Cour de justice de l'Union européenne spécifiquement sur ce volet agricole.

Vous avez devant vous une situation où, en Belgique, il n'y a pas d'accord entre la Wallonie qui exprime clairement son refus à cet accord, et la Flandre qui, d'un autre côté, y voit d'autres intérêts qui sont les siens. Pour avoir une position claire de notre État fédéral qui puisse arriver jusqu'à cette saisine de la Cour de justice de l'Union européenne, maximisons les chances de l'obtenir et favorisons ce qui, aujourd'hui, en Wallonie, est le plus important pour nous : la défense de notre modèle familial d'agriculture, la défense de nos producteurs, la défense de nos agriculteurs.

Je rappelle cependant que le Conseil européen, le Parlement européen, ainsi que chaque État membre individuellement peuvent saisir la Cour de justice européenne. Nous nous y employons au niveau de notre État fédéral. Nos députés européens s'y emploient au niveau du Parlement européen.

Je le répète, la position des Engagés est claire et s'inscrit dans le prolongement des motions de novembre 2024 que nous avons adoptées dans ce Parlement et de celles que nous vous présentons aujourd'hui : nous défendrons sans condition nos agriculteurs, dans le respect du droit et de nos

compétences, en demandant à notre Gouvernement fédéral de saisir la Cour de justice de l'Union européenne sur l'aspect agricole de cet accord.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Mesdames et Messieurs les Députés, le PTB ne s'oppose pas aux accords commerciaux par principe. On a besoin d'accords de coopération. On a besoin d'accords de commerce, en particulier avec les pays du Sud.

Nous voulons que ce commerce profite à tous, que les pays y gagnent, que leurs populations s'y retrouvent également et que la planète, elle aussi, y trouve son compte. C'est cela, finalement, que nous, nous appelons du commerce équitable.

L'accord UE-MERCOSUR, tel qu'il est, n'a rien d'équitable. Il n'est ni juste, ni durable, ni démocratique. C'est pourquoi, avec le PTB – cela ne vous étonnera pas –, on soutiendra pleinement la proposition d'Ecolo qui demande au Gouvernement wallon d'interpeller le Fédéral pour saisir la Cour de justice de l'Union européenne sur la compatibilité de cet accord avec les traités européens.

Ce texte n'est pas un traité commercial équitable. Il constitue un danger pour nos agriculteurs, un risque pour la santé publique, un recul écologique et un déni démocratique.

En quoi est-ce un danger pour nos agriculteurs ? Comment nos producteurs wallons peuvent-ils affronter une concurrence d'importation venue de l'autre bout du monde, produite avec des pesticides qui sont interdits ici et avec des normes sociales bien plus faibles ? C'est une concurrence déloyale qui mettra nos agriculteurs à genoux. Pendant ce temps, ce sont les multinationales qui se froteront les mains et nos exploitations familiales qui disparaîtront.

C'est un risque pour la santé publique. Cet accord ouvre la porte à l'importation d'aliments traités avec des substances que nous avons interdites ici. Nous les avons interdites pour protéger nos enfants et nos consommateurs. À la manière d'un dumping social, il s'agit ici d'un dumping sanitaire au profit des lobbies de l'agroalimentaire.

Enfin, c'est un recul écologique majeur. L'accord encourage en soi la déforestation, l'élevage industriel et la destruction de la biodiversité. C'est toujours plus d'importation de produits venus de l'autre bout du monde ; tout cela pendant que l'Union prétend lutter contre le changement climatique. C'est un peu comme le disait le député européen Luke Ming Flanagan : « Cet accord révèle l'hypocrisie totale de l'Union européenne sur l'environnement ».

Au-delà du fond, il y a aussi la méthode. D'ailleurs, notre député européen Marc Botenga le rappelait : « Le

texte des accords commerciaux devrait être librement accessible sur internet pendant les négociations et faire l'objet d'un large débat public ». Or, ici, c'est tout l'inverse. Ce sont des négociations menées dans l'ombre, sans transparence, sans débat démocratique, contre l'avis des citoyens, des ONG et même de plusieurs États membres. Encore une fois, la Commission européenne avance à marche forcée, avec une arrogance technocratique inquiétante.

Oui, saisir la Cour de justice de l'Union européenne n'est pas un détail juridique, c'est un acte politique. C'est dire : « Nous refusons que la Commission impose un accord qui viole potentiellement les traités, qui sacrifie nos agriculteurs, notre santé et notre planète ». On demande donc au Gouvernement wallon d'agir sans attendre, de pousser le Fédéral à saisir la cour, de s'opposer à toute ratification de cet accord, parce que les traités européens doivent protéger le droit des États à réguler, à défendre l'environnement, la santé et les services publics. Si cet accord viole cette possibilité, alors il doit être bloqué.

M. Hazée l'a dit, la motion de la majorité qui scinde le recours auprès de la cour, c'est juste une tentative de laisser la porte ouverte au MERCOSUR et de permettre à celui-ci d'entrer par une autre voie. On va s'y opposer également.

Au bout du compte, derrière ce débat sur le commerce international, il y a des gens, il y a des visages : ceux des travailleurs wallons, des agriculteurs wallons qui se battent pour survivre ; ceux des travailleurs brésiliens qui espèrent une vie meilleure ; ceux des citoyens européens qui veulent que leur Gouvernement protège enfin l'intérêt général et pas celui des multinationales, comme toujours.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Parlementaires, nous n'allons pas refaire ici l'ensemble des débats largement menés en commission, mais je voudrais néanmoins rappeler les éléments essentiels qui fondent l'opposition du Gouvernement wallon à l'accord Union européenne-MERCOSUR.

L'accord conclu en 2019 et confirmé fin 2024 ouvre le marché européen à d'importants volumes d'importations agricoles. Ceux-ci touchent directement des filières agricoles sensibles déjà fragilisées en Wallonie. La concurrence s'annonce d'autant plus déloyale que les normes de production en vigueur dans les pays du MERCOSUR sont bien moins strictes que celles que respectent nos agriculteurs.

Il en résulte un risque réel de pression à la baisse sur les prix et les revenus des exploitants européens, qui se voient confrontés à des produits d'importation moins

chers, parce que fabriqués selon des standards plus faibles.

Le Gouvernement wallon l'a répété à de nombreuses reprises, en l'état, le texte ne répond pas aux revendications en matière de réciprocité des normes. Les compléments introduits dans la version de 2024, qu'il s'agisse du développement durable ou de la politique industrielle, ne touchent pas au cœur du problème agricole. La Commission européenne a bien proposé de nouveaux instruments en septembre dernier, mais ces mesures ne visent qu'à compenser des perturbations seulement lorsqu'elles se produisent, et non même d'être en mesure de les prévenir. Elles n'apportent donc aucune garantie structurelle aux agriculteurs wallons. Conformément à sa Déclaration de politique régionale et aux motions adoptées dans ce Parlement, la Wallonie ne peut soutenir l'accord MERCOSUR tel qu'il est présenté. Nos préoccupations agricoles demeurent entières.

Concernant une saisine de la Cour de justice de l'Union européenne, comme vous le savez, elle ne peut se faire qu'au nom de la Belgique. C'est pourquoi le Gouvernement wallon sollicite le Gouvernement fédéral afin d'organiser une concertation intrabelge sur la compatibilité du volet agricole de l'accord avec les traités européens.

Notre position n'est pas un refus idéologique des accords commerciaux, qui restent indispensables au développement, surtout en ces temps incertains. L'ouverture au commerce international ne peut cependant se faire au détriment de nos agriculteurs ni au prix d'un nivellement par le bas des standards agricoles européens.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je formulerai quelques éléments de réflexion après ces différentes interventions.

Premièrement, il faut agir aux niveaux fédéral et européen. J'espère que, là aussi, les débats auront lieu et j'espère qu'ils auront une autre issue que celle que commence à prendre cette discussion. Toutefois, si nous avons posé le débat ici, c'est parce que l'impact de ce texte pour la Wallonie est tout à fait majeur. Il est dès lors nécessaire et légitime que notre Parlement prenne une position, une position où il formule ses demandes au pouvoir fédéral. Nous pouvons considérer que ce n'est pas gagné d'avance. Ce qui est sûr, c'est que les combats que l'on ne mène pas, eux, sont perdus d'avance.

Deuxièmement, je rappelle que le texte de notre résolution ne vise pas, en l'état, à demander au pouvoir fédéral de s'opposer au texte. C'est un autre combat. Nous le menons aussi, mais par un autre texte. Ici, nous demandons quelque chose de beaucoup plus élémentaire : soumettre ce texte à un test de

constitutionnalité, un test de compatibilité avec les traités européens, de pouvoir l'examiner au regard de l'État de droit à un moment où il est encore temps d'éviter cette mécanique infernale contenue en germe dans le mécanisme prétendument dit de rééquilibrage.

Troisièmement, Monsieur Resinelli, j'entends les mots de Mme Dalcq auxquels vous faites référence, les mots de votre président, mais lisez donc le contenu du texte que vous avez déposé. Il n'est plus question d'une opposition à tout le traité, il est question d'une opposition au volet agricole. Il n'est pas question d'une action devant la Cour de justice de l'Union européenne quant au texte et à ces éléments de risque juridique, il est question d'une action limitée à un domaine où, probablement, elle n'aura aucun effet.

On en revient finalement à cela. Je reprends les mots de ce communiqué de la FUGEA et de Canopea qui évoquaient le risque de passer à côté de l'objectif en choisissant délibérément de restreindre l'analyse juridique de ce traité. Hugues Falisse, porte-parole de la FUGEA, poursuivait : « Il paraît très incertain que cet accord soit en conformité avec les règles européennes, tant au niveau du mode de ratification qu'au niveau des engagements en matière de protection de l'environnement et de la santé publique. Il est dès lors nécessaire de se saisir de l'arme du droit pour stopper cet accord ».

Le risque que je vois aujourd'hui est celui des masques qui tombent. Le MR et Les Engagés font semblant de soutenir la saisine de la Cour de justice de l'Union européenne, font semblant de lutter contre le MERCOSUR, mais en rendant cette démarche tout à fait inopérante. Il ne faudra, en d'autres termes, surtout pas que cela marche, en réalité. Il y a, là derrière, un double discours qui est réellement insupportable.

J'entends déjà nous dire que « cela va se passer à l'échelle européenne. Ne vous inquiétez pas ». Puis, demain, on nous dira : « Dommage, il n'y a pas eu de majorité pour soutenir cette démarche. Dommage, le traité MERCOSUR arrive, nous avons fait ce que nous pouvions ». Non, si les amendements extrêmement ciblés que nous avons déposés, simplement pour que les mots aient du sens, simplement pour que la volonté de combattre le traité ait du sens, simplement pour éviter cette autolimitation, que personne ne nous demande, sauf ceux qui souhaiteraient que ce texte entre en application, puisse disparaître, alors il y aura tromperie. Nous le dirons et nous le redirons.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je voudrais indiquer que la position de la majorité est tout à fait cohérente.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Mme De Bue a deux minutes.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je voulais juste indiquer que, contrairement à ce qui a été dit par les groupes de la minorité, la position de la majorité MR-Engagés est tout à fait cohérente par rapport à la DPR. Je vous invite à relire le passage concerné. Cela a été également rappelé par mon collègue, M. Resinelli.

Je voudrais, en outre, indiquer que ce n'est pas la Wallonie seule qui a la compétence juridique directe pour saisir la Cour de justice européenne. Il faut le rappeler, on ne peut pas faire croire cette affirmation aux personnes de Canopea et de la FUGEA. Avec force, là où nous pouvons, la Wallonie agit pour défendre les agriculteurs. Le ministre-président a bien rappelé tous les aspects du traité qui ne nous rassurent pas du tout sur le volet agricole, dont le fait que, à ce stade, la Commission propose de compenser les perturbations éventuelles et que ce n'est pas suffisant pour garantir la viabilité de nos exploitations agricoles.

C'est pour cela que, dans la motion, nous demandons une analyse d'impact pour anticiper. Nous réaffirmons avec force la défense des exploitations agricoles et la nécessité de saisir le Gouvernement fédéral pour une concertation intrabelge sur le volet agricole. Il me semble évident que, au niveau fédéral, il faut cette concertation intrabelge, puisque la Belgique va devoir s'exprimer. L'avis des Régions est, bien sûr, important.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Ministre-Président, nous avons déjà discuté de vos éléments de réponse en commission. Saisir la Cour de justice européenne n'est pas la seule responsabilité du Parlement européen, nous avons le pouvoir de le faire. Nous avons, à chaque niveau de pouvoir, le droit de le demander. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

C'est un outil qui peut être entre vos mains, qui peut être réellement efficace et utile pour s'opposer véritablement à cet accord, qui est complètement obsolète. En commission, j'avais tourné cela un peu en boutade, mais cet accord date de 1991. Vous et moi avions quatre ans à l'époque. À cette époque, les agriculteurs n'étaient pas dans la rue comme aujourd'hui.

À ce moment-là, les normes environnementales n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. Il n'y avait pas une crise climatique comme aujourd'hui. Cet accord n'est plus du tout à jour. En effet, si vous divisez et vous scindez cet accord en vous préoccupant exclusivement de la partie agricole, alors qu'il y a la partie sociale, environnementale qui concerne aussi les droits fondamentaux, on passe réellement à côté d'une opportunité.

La Wallonie a tout entre les mains, et elle ne fait rien pour s'opposer véritablement à un accord qui n'a plus aucun sens aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – J'entends : « Le MR et les Engagés font semblant ». La ministre de l'Agriculture a-t-elle fait semblant, le 3 septembre, de dire qu'elle s'opposait à cet accord ? Le Ministre-Président vient-il de faire semblant lorsqu'il a dit : « La Wallonie ne peut soutenir l'accord MERCOSUR tel qu'il est présenté » ?

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Relisez votre texte !

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – « Tel qu'il est présenté », ce sont les paroles du ministre-président. Monsieur Hazée, le ministre-président a-t-il fait semblant de dire qu'il s'opposait au MERCOSUR en l'état ? Nous ne faisons pas semblant.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Chacun a eu l'occasion de s'exprimer.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Madame Lambelin, l'acte important qui va sortir du vote de cette motion aujourd'hui, c'est que nous allons demander au Gouvernement fédéral de convoquer une concertation intrabelge pour saisir la Cour de justice de l'Union européenne sur le volet agricole.

Mais, Monsieur Hazée, la politique, c'est aussi le fait de pouvoir s'ancrer dans la réalité. C'est aussi le fait de pouvoir accepter qu'au sein de la Belgique, tout le monde ne pense pas de la même manière et qu'au nord du pays, ils n'aient pas la même position que nous sur la question.

Si nous voulons maximiser nos chances que cette saisine puisse avoir lieu, nous devons avoir les arguments les meilleurs. Je pense que le fait de mettre en exergue particulièrement la situation de nos agriculteurs, le fait que le volet agricole, c'est le volet qui correspond le moins à notre vision pour demain et pour l'avenir de notre agriculture et de notre modèle agricole familial en Wallonie, c'est ce qui nous permettra d'avoir un accord au niveau fédéral. Sinon, avec votre texte, on devra revenir devant le Parlement en disant, comme vous nous l'avez brillamment fait à la tribune : « Oh, c'est dommage, il n'y a pas eu d'accord au niveau intrabelge ». Eh bien, nous agissons pour qu'il y ait un accord intrabelge parce qu'il y a de la diplomatie en jeu et que dans ce cadre-là, notre Gouvernement a la bonne position et le texte que nous défendons aujourd'hui sera celui qui, je l'espère, permettra d'avoir une position et de saisir la Cour de justice européenne sur ce volet-là.

De l'autre côté, notre président Yvan Verougstraete, il ne fait pas semblant non plus, au niveau du Parlement européen, de demander, au niveau de tous les partis qui sont là, au niveau du Parlement européen, dont les

vôtres aussi, et j'espère qu'ils en seront, de saisir la Cour de justice de l'Union européenne.

(Applaudissements)

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Quelle farce ! Quelle farce !

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Deux éléments. J'ai entendu le faux énervement, le semblant d'énervement de M. Resinelli. On l'a tous bien entendu, ne vous inquiétez pas.

(Réactions dans l'assemblée)

On n'a aucune confiance dans la Commission européenne pour ce texte. Depuis le début, la Commission européenne travaille dans l'ombre, en opacité totale, en marche forcée par rapport même à des décisions d'États. Donc on n'a aucune confiance dans ce qui se passe au niveau européen, au niveau de la Commission. Premier élément.

Deuxième élément, vous dites que vous ne faites pas semblant, Monsieur Resinelli, mais lisez votre motion. À partir du moment où votre motion scinde les choses et dit : « Nous, on va juste se focaliser sur la partie agricole ». Alors que l'on vous a dit que cette proposition a plein de problèmes dans le MERCOSUR, des problèmes démocratiques, des problèmes environnementaux, des problèmes, effectivement sur l'agriculture, mais vous, vous faites le choix délibéré. Pourquoi faites-vous ce choix-là ? C'est délibéré. Cela veut dire que vous voulez faire rentrer le MERCOSUR par la petite porte. Voilà. Et vous faites semblant, comme vous avez fait semblant de vous intéresser aux familles, comme vous avez fait semblant de vous intéresser aux travailleurs. Aujourd'hui, vous faites semblant de vous intéresser aux agriculteurs.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Des amendements ont été proposés par M. Hazée, Mmes Tellier, Cremasco et M. Mockel à la motion motivée de Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos (Doc. 329 (2025-2026) N° 2 – amendements n° 1 à 3).

Ils ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution, les amendements et les projets de motion.

Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2025 (Doc. 319 (2025-2026) N° 1 et 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2025 (Doc. 319 (2025-2026) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de la comptabilité.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par M. Chintinne sous le n° 319 (2025-2026) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Chers collègues, mon intervention sera brève, mais je souhaite profiter de ce débat pour remercier vraiment les services du greffe. Ce n'est pas une posture convenue, mais nous pouvons apprécier combien le travail des services est une gestion en bon père de famille et une mise à l'équerre du fonctionnement administratif et financier de notre assemblée.

Le projet d'ajustement qui nous est proposé démontre que les dépenses sont maîtrisées, comme l'a démontré l'état des engagements en juin 2025, dont nous avons eu à connaître en commission. Aucun dépassement budgétaire n'a été constaté de manière globale.

Nous avons bien noté dans l'examen particulier que certains postes ont connu des dépassements, comme les honoraires en lien avec le contrôle des comptes 2023, entrepris par la Cour des comptes, ou encore les dépenses non prévues en matière de recrutement d'un nouveau directeur de la CWaPE.

Nous avons aussi noté une diminution des recettes, en particulier en lien avec le recul des taux d'intérêt pour nos placements. Rien d'insurmontable pour le budget de notre assemblée.

Déposer un projet d'ajustement reste malgré tout un outil assez lourd au plan administratif, dès lors que certains ajustements devraient intervenir sans passer par la plénière. L'article 5 des règles budgétaires et comptables applicables au Parlement de Wallonie prévoit que, dans des circonstances exceptionnelles ou imprévisibles et d'une insuffisance de crédits et avec l'autorisation du Bureau, certaines dépenses puissent